

Amnesty International

BULLETIN D'INFORMATIONS 186/99
5 octobre 1999

page 1

YUGOSLAVIE (KOSOVO)

Amnesty International exhorte Hashim Thaçi, dirigeant de l'UÇK, à faire cesser les atteintes aux droits humains

Index AI : EUR 70/112/99

ANNONCE À L'INTENTION DES MÉDIAS

Amnesty International a exhorté ce jour (mardi 5 octobre 1999) Hashim Thaçi, ancien représentant politique de l'*Ushtria Çlirimtare e Kosovës* (UÇK, Armée de libération du Kosovo), à condamner ouvertement et résolument les atteintes aux droits fondamentaux commises à l'encontre de membres de minorités ethniques au Kosovo, qu'il s'agisse d'homicides, d'enlèvements, de mauvais traitements, d'incendies de maisons ou de tentatives d'expulsions.

Dans sa lettre, l'organisation de défense des droits humains appelle M. Thaçi, l'une des personnalités politiques kosovar les plus en vue, à user de l'influence et de l'autorité morale que lui reconnaissent les Albanais du Kosovo pour :

mettre un terme aux exactions dont sont victimes les Serbes du Kosovo, les Rom (Tsiganes) ou les membres d'autres minorités ethniques ;

inciter les Kosovar à collaborer, individuellement ou à l'échelle de leurs organisations, avec la KFOR (Force internationale de paix au Kosovo), la police et le système judiciaire actuellement mis en place sous l'égide de la Mission d'administration intérimaire des Nations unies pour le Kosovo (MINUK), en vue de déférer à la justice les responsables d'atteintes aux droits humains.

Amnesty International a longtemps milité contre les violations institutionnalisées commises par la police serbe au Kosovo, et elle a fait campagne contre les atrocités perpétrées dans le cadre du conflit dont les Kosovar ont été les premières victimes. Pour autant, l'Organisation estime que leurs souffrances ne peuvent en aucun cas justifier de nouvelles violences.

Seul le système judiciaire peut rendre la justice, et Amnesty International ne cessera jamais de faire pression pour que les ressortissants de l'ex-Yougoslavie

soupçonnés d'atteintes aux droits humains soient déférés à la justice, que ce soit devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ou devant des juridictions nationales. ✂

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International à Londres, au 44 171 413 5566 ou consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>).